

L'autorité épiscopale Témoignage

Même si l'Église catholique est une institution singulière, sans doute irréductible à toute autre organisation, l'autorité épiscopale ne peut pas échapper complètement aux lois qui régissent les relations sociales au sein des sociétés humaines. C'est pourquoi, avant d'aborder le témoignage personnel qui m'a été demandé, j'aimerais noter d'abord une remarque générale, puis un étonnement et une conviction.

I

Remarques préliminaires

1) Il est devenu difficile, et j'en ai bien conscience, de donner un témoignage sur la manière d'exercer l'autorité. Les débats autour des "institutions" se sont multipliés au tournant des années soixante. Ils se répercutent nécessairement sur la manière dont les personnes qui en sont responsables s'acquittent de leur tâche. Nous ne sommes pas encore sortis de ces turbulences. Toutes les institutions sont concernées. La Constitution, l'École, l'Université, l'Armée, la Justice, l'Administration, les Syndicats, etc.. font l'objet de nombreuses remises en question. L'actualité suffit à nous le rappeler. On dit aussi qu'il devient de plus en plus difficile d'accepter la responsabilité d'être Maire d'une

commune, compte tenu des risques de se voir convoqué devant les tribunaux.

Autrement dit, c'est toute la société qui est traversée d'interrogations et de doutes au sujet de ses institutions. Le tableau que je viens d'esquisser, et qui est évidemment incomplet, n'a pas d'autre but que d'indiquer une difficulté dont l'analyse dépasserait les limites de cet article.

L'Église n'échappe pas à ces interrogations. Les débats qui se sont ouverts avant et pendant le Concile de Vatican II sont loin d'être terminés. Et les contestations – souvent contradictoires – qui sont adressées à l'Église viennent encore “compliquer l'équation.”

2) Mon étonnement tient à la manière dont beaucoup de nos contemporains peuvent se montrer, en même temps, hyper-critiques à l'égard de toutes les “autorités” – qu'ils connaissent plus ou moins directement – et remarquablement dociles aux injonctions ou aux modes véhiculées par les grands médias, et en particulier par la télévision. Je me demande souvent si la “pensée magique” a vraiment disparu de nos sociétés. Certaines personnes peuvent être impitoyables pour tel(le) responsable qui n'a pour défaut finalement, que d'appartenir à la catégorie des êtres humains. Et ces mêmes personnes prêteront des qualités quasi surnaturelles à tel(le) autre autorité qui, aperçue de plus près, se révélerait elle aussi très humaine. Il est difficile de faire observer ces oscillations entre excès d'honneur et excès d'indignité. Tout se passe comme si nous avions tous besoin d'idéaliser certaines autorités alors même que nous refusons à des êtres humains, parce qu'ils sont “comme nous”, d'exercer une quelconque autorité sur nous-mêmes.

3) Pourtant, je continue de penser que l'humanité a besoin d'institutions pour vivre en paix. Il faut donc bien que certaines personnes acceptent d'y exercer l'autorité. Faute d'institutions capables d'établir une médiation entre l'intérêt général et les désirs des particuliers, les sociétés ne peuvent qu'osciller entre un pouvoir personnel et le règne des “mafias.” Cette conviction me vient à la fois de mon expérience et de quelques lectures en philosophie politique. Mais je crois aussi que ces institutions ne peuvent pas tout faire ni tout donner. Quels que soient les domaines de l'existence, il n'est pas possible de vivre, de travailler, de se déplacer ensemble, si personne n'assume la responsabilité d'organiser la vie commune, le travail ou la circulation.

Mais ce serait une erreur de penser que cette organisation nous dispense d'un engagement personnel.

En un mot, les institutions sont nécessaires. Mais elles restent, – et Dieu merci ! – insuffisantes. Il n'est pas interdit de rester vigilant et critique à leur égard. Mais il est une manière de les critiquer sans fin qui n'est que l'envers d'une attente démesurée. Toute institution est perfectible et amendable. Et donc, aussi, l'autorité qui la représente. Mais il ne faut pas accuser celle-ci de tous les maux. Ce serait le signe qu'on lui demande de nous accorder rien moins que le bonheur. Les institutions peuvent, disait Maurice Clavel, améliorer les moyens de vivre. Et elles doivent le faire. Elles ne peuvent pas – et ne doivent surtout pas – nous dispenser de chercher comment vivre. Car la vie – et surtout la vie intérieure – est d'abord affaire d'engagement personnel.

Ces remarques valent, *mutatis mutandis*, pour l'exercice de l'autorité dans l'Église. Celle-ci est soumise, pour toute une part d'elle-même, aux lois de toutes les sociétés humaines. Mais il ne faudrait pas penser que ceci est un défaut ou une concession que Jésus-Christ aurait faite au péché de l'humanité. Le fait que l'Église soit soumise aux lois des institutions humaines s'inscrit bien plutôt dans la logique de l'Incarnation. C'est donc une marque de confiance que Jésus adresse à ses disciples lorsqu'il donne à Pierre "les clefs" de son Église. À partir de ce jour-là il est nécessaire, comme pour toute institution digne de ce nom, que l'autorité y soit exercée. Mais cet exercice, en retour, doit s'inscrire dans la nature propre et la mission originale de l'Église. Elle trouve en l'Évangile son but et sa norme.

II

Une expérience presbytérale et épiscopale

Il n'y a pas d'école pour apprendre à devenir évêque. Mais l'expérience pastorale acquise comme prêtre peut constituer une utile préparation. En acceptant de devenir prêtre (en 1970), je savais que les temps ne seraient pas faciles et que des vents contraires allaient secouer la barque de l'Église. Mais il me semblait qu'il n'était pas insensé "d'embarquer". Trente ans après, je trouve que l'aventure méritait d'être tentée. À travers mes différentes responsabilités, j'ai appris qu'un ministre du Christ est appelé à conjuguer en même temps :

- l'engagement de "l'intendant fidèle qui attend son maître à son retour des nocés" (Luc 12,35-48). Puisque le Maître est "absent", il convient d'assumer la responsabilité de la maison, afin que chacun reçoive, en temps voulu, "sa part de froment". Il dépend donc de nous que les choses soient faites et que l'institution accomplisse sa mission. C'est une tâche qui peut être passionnante et qui requiert un investissement plénier.

- le détachement du Précurseur, car il convient "que lui grandisse et que moi je diminue" (Jean 3,30). Ceci est vrai de tout éducateur chrétien et de tout ministre ordonné. Nous avons charge de conduire au Christ et de nous effacer. Le ministre ordonné est établi pasteur au nom du Christ, mais il est établi aussi pour signifier que le Christ est l'Unique Pasteur de son Peuple.

Nous ne sommes pas responsables à notre compte, mais nous ne sommes pas non plus des "bergers mercenaires" qui n'auraient rien à faire du devenir des brebis (Jean 10,12). Passion et détachement ne sont donc pas antinomiques, même si ce n'est pas simple à concilier dans la conduite quotidienne d'une communauté. Mais c'est à travers la tension permanente entre ces deux attitudes que s'expérimente et se reçoit l'assistance de l'Esprit promise par le Christ à ses Apôtres.

À cet égard, les années passées comme responsable d'un grand séminaire m'ont, je crois, enraciné dans cette spiritualité de "l'intendant-précurseur". Il faut s'investir complètement pour que l'équipe éducative donne le meilleur d'elle-même. Il est, en particulier, important de permettre aux différents conseils de jouer leur rôle. Mais, en dernière analyse, il faut respecter totalement la liberté intérieure des candidats. Pour cela, il convient de faire confiance à chacun et d'espérer en lui pour qu'il aille jusqu'au bout de potentialités dont il n'a pas toujours conscience. Mais, en même temps, il faut se garder de l'enfermer dans un projet qui ne serait pas le sien.

Et puis, lorsque l'on a essayé de faire tout cela de son mieux, il ne reste plus qu'à confier chaque personne à la tendresse infinie du Père.

De ces années là je garde la conviction que l'institution et l'autorité vont ensemble. L'institution institue : elle donne un cadre et des moyens pour que chaque personne puisse conduire sa recherche personnelle. Il arrive qu'elle sanctionne et il faut parfois qu'elle le fasse, lorsque quelqu'un compromet la vie commune ou la recherche des

autres. Une telle décision n'est jamais facile à prendre ni agréable à appliquer. Mais il est nécessaire de le faire, au risque, évidemment, de se tromper. Mais quand on a pris tous les conseils possibles, dialogué avec l'intéressé et prié, il faut bien décider et agir en conscience... En espérant que la personne concernée saura trouver un autre chemin.

Heureusement, la plupart du temps, l'autorité est là pour... autoriser à être. Il s'agit d'inviter des personnes à croire en elles-mêmes, à ne pas rester prisonnières de leur passé et à découvrir les chemins où Jésus-Christ les conduit.

Nommé évêque par le Pape Jean Paul II, j'ai été ordonné dans la cathédrale de Clermont, le 4 Mai 1996. Les premières choses que j'ai vérifiées, et qui m'avaient été annoncées par mon évêque, Mgr Fihey, sont les deux suivantes :

1 - La fraternité du corps épiscopal. Dans les jours qui ont suivi ma nomination, j'ai reçu un mot très cordial de tous les évêques de France. C'est plus qu'un rite de politesse ; leur accueil à l'Assemblée de Lourdes me l'a confirmé. Il existe une réelle fraternité entre nous, plus profonde que les divergences de sensibilités ou d'orientations pastorales. Je sais bien que vu de l'extérieur on peut en douter. Vu de l'intérieur, ce lien est réel et profond.

2 - La loyauté du peuple catholique. Arrivant de loin, quasi inconnu de tous, j'ai été immédiatement accepté. Même ceux qui pouvaient nourrir des craintes au sujet de la personnalité, des orientations, ou de l'expérience antérieure de leur nouvel évêque se sont montrés sincèrement disposés à le reconnaître comme leur pasteur légitime. Cet accueil et cette détermination à travailler loyalement ensemble constituent une expérience qui marque profondément les premiers temps dans un diocèse.

Au-delà de l'ordination et de ces premières découvertes, j'ai été frappé par deux observations qui peuvent sembler contradictoires :

D'un côté, l'arrivée d'un nouvel évêque libère des attentes "mythiques". Il semble que tout soit possible. La situation va se transformer radicalement. Chacun va enfin voir la réalisation de ses rêves...

D'un autre côté, un diocèse est marqué par une histoire singulière. Et beaucoup redoutent que cette histoire ne soit pas prise en compte. Chacun espère plus ou moins que ses options antérieures seront "canonisées"...

Entre les rêves les plus fous et les situations acquises qui seraient à gérer en l'état, il n'est pas facile de se situer. Il ne faut pas "tuer les rêves", car ceci ne peut produire que des déceptions ! Il ne faut pas, non plus, considérer ce qui existe comme "éternel". Il faut essayer d'inviter ceux qui rêvent à prendre conscience qu'il ont à incarner leur espérances et révéler aux autres qu'ils portent en eux des aspirations plus ou moins conscientes à transformer leur situation.

Le plus difficile, dans tous les cas, est de faire prendre conscience du "réel vrai". J'appelle "réel vrai":

- les rêves qui savent s'incarner, qui se donnent les moyens et le temps de le faire.
- les situations existantes qui acceptent de se découvrir capables de plus d'avenir et de ressources qu'elles ne le pensent.

Après quatre années d'expérience pastorale comme évêque, et au moment où se termine le synode diocésain, je crois que celui-ci a eu pour effet de croiser ces deux "réels vrais". Il a libéré des attentes, mais le travail de recherche et de réflexion mené sur trois ans, en équipes, en ateliers, puis en assemblée, a donné consistance et réalisme à ces attentes. Il a, en même temps, révélé que des situations pouvaient évoluer. Il a montré aussi qu'il existe plus de personnes que l'on ne croyait, qui sont capables de prendre des responsabilités en Église.

Dans la gestion quotidienne d'un diocèse, un évêque est à la fois seul et très entouré. Il existe entre quinze et vingt conseils avec lesquels il doit travailler de façon habituelle. Je découvre à quel point il est décisif de déléguer toutes les responsabilités d'animation ordinaire de ces différents conseils. Autre est la fonction de présidence, autre la fonction d'animation. Mais le fait de déléguer des responsabilités implique que ceux à qui elles sont confiées aient la possibilité d'en rendre compte autant que de besoin, et se sentent en permanence investis de la confiance de l'autorité.

Très souvent, lors des réunions de ces conseils, je suis accueilli par la question : "Quelles sont les orientations que vous souhaitez nous donner ?" Invariablement, je retourne cette question : "Dites-

moi d'abord comment vous voyez la situation, et indiquez-moi les solutions qui vous paraissent envisageables. Ensuite nous chercherons ensemble pour voir si elles ont bonnes." Je ne vois pas comment il me serait possible de proposer des orientations *ex-nihilo*. C'est dans un second temps, seulement, qu'il est possible de discerner et de voir si les projets proposés sont en cohérence avec l'ensemble du diocèse, avec l'Église universelle, et s'ils s'inscrivent dans la perspective de l'Évangile. Le rôle de l'autorité consiste à donner des critères, à authentifier, à réguler plutôt qu'à inventer. Autres les prophètes, autres les intendants...

Par ailleurs, nous vivons dans une époque où beaucoup de gens se croient autorisés à écrire ou téléphoner directement à l'évêque. C'est peut-être un effet des médias qui, contrairement à leur nom, abolissent toute médiation dans la relation à l'autorité. Mais c'est souvent un piège. Et il convient, la plupart du temps, de vérifier que la réponse ne va pas court-circuiter un responsable local. Si celui-ci se sent désavoué, c'est un collaborateur qui s'éloigne, et la situation devient vite ingérable. Il me semble que l'un des rôles essentiels de l'évêque est de soutenir tous ceux à qui il a confié une mission.

Ce qui rend d'autant plus criante l'absence, trop souvent éprouvée, "d'apôtres" pour accomplir les missions qui seraient nécessaires pour le bien de tous. Disant cela, je ne pense pas seulement à des prêtres. Je pense aussi bien aux religieux, aux religieuses, aux diacres, aux laïcs, en un mot, aux bénévoles et témoins de toutes sortes. Car l'Église n'est faite que de volontaires. C'est donc une autre tâche essentielle, pour celui qui exerce l'autorité, que de susciter ces volontaires ou ces vocations. Il faut veiller en permanence à ce que le souci de l'appel, ou de l'interpellation, et le souci de la formation soient maintenus vivants dans l'Église diocésaine.

Le synode et le rassemblement de la Pentecôte, pour ne prendre que deux exemples majeurs, ont manifesté que si l'on arrive à conjuguer ces quatre termes : délégation, confiance, discernement et appel, les bonnes volontés et les compétences peuvent répondre.

Voilà le versant essentiel de la tâche d'un pasteur dans un diocèse. Pour le gouvernement habituel du diocèse : nominations, célébration d'un synode, choix de telle ou telle priorité, arbitrage entre des initiatives pastorales, etc, l'évêque doit décider, avec ses différents conseils. En ce sens, chaque diocèse est "autonome." Beaucoup de gens seraient

étonnés s'ils mesuraient bien cela. L'autre versant du ministère épiscopal consiste à tisser la communion avec les autres Églises diocésaines et avec le Pape, garant de l'unité visible dans l'Église universelle.

Un diocèse n'est pas une île, surtout dans le monde actuel, où beaucoup de gens sont amenés à déménager pour toutes sortes de raisons. La concertation avec les diocèses voisins, en Région Apostolique et au sein de la Conférence épiscopale est indispensable. Mais ce travail en régions, en commissions et en Assemblée plénière reste un travail de concertation. Il donne des indications pour les décisions à prendre dans un diocèse, mais il n'interfère pas directement avec elles. En effet, ni les évêques voisins ni le Conseil Permanent de la Conférence n'ont juridiction sur un diocèse déterminé. La mise en œuvre du concile a nécessité, depuis trente-cinq ans, un grand effort de coordination entre tous les diocèses d'un même pays. Aujourd'hui, il est probable que les formes de cette coordination devront évoluer et se simplifier. Il s'agit moins, dans l'immédiat, de se mettre d'accord sur des réformes à mettre en place, celles-ci sont largement faites, que de trouver les volontaires qui les continueront. Or, cette recherche et cet appel relèvent d'abord de chaque diocèse.

Une fois tous les cinq ans, les évêques d'une même Région Apostolique se rendent en visite "*ad limina*", à Rome. C'est l'occasion, pendant une semaine, de rencontrer le Pape et un certain nombre de ses collaborateurs dans les diverses Congrégations. Chaque évêque rédige un rapport sur la situation de son diocèse et sur les questions qu'il se pose. Les débats portent, là aussi, sur des orientations générales, et non pas sur des décisions particulières au sein du diocèse. Il s'agit de vérifier que nos diocèses s'inscrivent bien dans la Tradition et le Droit de l'Église, et dans le dynamisme de l'Évangile. C'est un acte de discernement spirituel et pastoral que nous accomplissons dans le cadre, qui nous est habituel, de la Région Apostolique. Il revient ensuite à chaque évêque, dans son diocèse, de prendre, avec ses conseils, les initiatives qu'il juge utiles et possibles.

Ces initiatives, contrairement à ce que semble souvent penser l'opinion publique, ne sont pas d'abord limitées par des contraintes institutionnelles. Elles sont soumises d'abord à la loi du réel, c'est à dire à la pénurie des moyens. Étant admis que nous nous inscrivons dans les perspectives du Concile de Vatican II, il ne faut pas chercher de solutions qui feraient fi des textes que celui-ci nous a donnés. On peut

ouvrir des débats sur ces textes. Mais je crois qu'il serait stérile de revenir toujours et en permanence sur ces débats. Ils pourraient devenir un alibi pour ne pas affronter l'ici et le maintenant d'un diocèse particulier. Il nous faut donc travailler selon les orientations de Vatican II et ne pas avoir trop peur de vivre avec cette question : "Qui enverrai-je ?" Il est vrai qu'elle peut devenir lancinante. Mais il ne faudrait pas qu'elle nous paralyse au point d'écraser ceux qui sont aujourd'hui volontaires sous le fardeau de ce qui reste à faire. Il ne faut pas dévaloriser ce qui se fait au nom de ce qui n'est pas fait. Il ne s'agit pas non plus de se résigner à nos limites.

Tout en nous invitant à soutenir du mieux possible tous ceux qui œuvrent pour l'Évangile, cette question, qui est la question apostolique par excellence, est d'abord une manière de partager, au moins dans la prière, les sentiments qui étaient ceux du Christ lui-même quand il invitait ses disciples à "prier le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour sa moisson".

Hippolyte SIMON
Évêque de Clermont